



BRUIT AU TRAVAIL : COMMENT ÊTRE EN CONFORMITÉ

Cette formation est particulièrement destinée aux chefs d'entreprises, aux médecins du travail, aux membres des Pôles Santé et Sécurité au Travail, aux responsables de CHSCT... ayant à faire face à la problématique du bruit au travail.

Son objectif est d'aider à la mise en place d'un véritable plan de conservation de l'audition pour les salariés exposés à un environnement bruyant, permettant ainsi à l'employeur une mise en conformité au regard de la réglementation.



PROGRAMME

INTITULÉ DE LA FORMATION

- ✓ Bruit au travail : comment être en conformité

PUBLIC VISÉ

- ✓ Chefs d'entreprises, médecins du travail, membres des Pôles Santé et Sécurité au Travail, responsables de CHSCT...

PARTIE THÉORIQUE

- ✓ Le fonctionnement du système auditif
- ✓ Les effets de l'exposition au bruit
- ✓ La réglementation
- ✓ Les recommandations de l'INRS
- ✓ Les Protecteurs Individuels Contre le Bruit (PICB)
- ✓ La mise en conformité

PARTIE PRATIQUE

- ✓ Mesures acoustiques
- ✓ Découverte des différents PICB
- ✓ Contrôle de conformité
- ✓ Contrôle de l'efficacité individuelle
- ✓ Contrôle du maintien des fonctions d'écoute
- ✓ Les raisons d'un non port, les comprendre et les solutionner

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Chaque participant se verra remettre des outils pouvant être utilisés lors de leurs interventions auprès du personnel :

- ✓ Échantillonnage de PICB
- ✓ Documents de sensibilisation et d'information

DÉTAILS DE LA FORMATION

- ✓ Durée : 6 heures
- ✓ Nombre de participants maximum : nous consulter